



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Nicole Bulliard, chargée d'information prévention, nicole.bulliard@swisscancer.ch
Ligne directe 031 389 91 57

Date Berne, le 5 décembre 2006

La Ligue suisse contre le cancer: pour une imposition efficace du tabac

La Ligue suisse contre le cancer demande que la charge fiscale sur le tabac coupé, les cigares et les cigarillos soit augmentée au niveau de l'Union européenne (UE). Dans sa prise de position sur la modification de la Loi sur l'imposition du tabac, elle justifie cette exigence par la prévention des maladies cancéreuses causées par la consommation de tabac.

La modification de la Loi sur l'imposition du tabac vise à rendre l'imposition des cigares, des cigarillos et du tabac coupé en Suisse compatible avec l'UE. La Ligue suisse contre le cancer soutient cette proposition du Département fédéral des finances (DFF). Mais elle préconise l'introduction immédiate de la charge minimale appliquée dans l'UE, sans étape intermédiaire, contrairement au projet qui prévoit une adaptation graduelle de la charge fiscale sur les produits du tabac jusqu'au niveau de l'UE.

Un impôt élevé sur le tabac est une mesure aussi simple qu'efficace pour abaisser la consommation de tabac. Une étude réalisée par l'Université de Lausanne l'a prouvé pour la Suisse aussi. Seule une charge fiscale importante sur les cigarettes, comme sur les cigarillos, les cigares et le tabac coupé, rendra l'accès du marché plus difficile aux produits bon marché.

Traces toxiques dans tout le corps

Les fumeurs de cigarettes sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les cigarillos, meilleur marché. Mais ils continuent à inhaler la fumée. Or, la fumée des cigarillos est tout aussi forte et nuit donc tout autant à leur santé. La fumée du tabac est non seulement à l'origine du cancer du poumon, mais laisse aussi des traces toxiques dans tout le corps jusqu'à ce qu'elle soit éliminée. Une partie de la fumée du tabac se dépose dans les différents organes et peut y déclencher des maladies cancéreuses.



Le DFF propose d'augmenter directement au niveau de l'UE la charge fiscale sur le tabac à coupe fine, servant à la confection de cigarettes roulées à la main. En effet, ce mode de fabrication ne cesse de gagner en importance en raison des prix élevés atteints par les cigarettes. La Ligue contre le cancer approuve totalement cette augmentation.

Mais elle s'oppose au taux d'imposition spécial préconisé par le DFF pour le tabac à mâcher et à priser. En effet, ces produits du tabac contiennent aussi (notamment) des nitrosamines spécifiques du tabac, qui font partie des substances cancérigènes les plus toxiques, et de la nicotine. Tout type de consommation du tabac nuit à la santé. Des avantages fiscaux accordés au tabac à mâcher et à priser ne manqueraient pas de favoriser leur consommation, en particulier par les enfants et les jeunes. Or, une fois la dépendance à la nicotine installée, le passage à la cigarette est quasiment inévitable. La Ligue suisse contre le cancer considère donc qu'une forte imposition du tabac contribue autant à prévenir le début du tabagisme qu'à en favoriser l'arrêt.

Le délai de consultation pour la modification de la Loi sur l'imposition du tabac s'achève demain. Voici trois mois, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de 30 centimes par paquet l'impôt sur le tabac appliqué aux cigarettes. Par la même occasion, il a décidé d'aligner l'imposition de tous les autres produits du tabac sur la systématique fiscale de l'UE et d'ouvrir une procédure de consultation à ce sujet. Dans le programme national de prévention du tabagisme, datant de juin 2001, il avait déjà formulé l'objectif de rapprocher l'imposition du tabac de la charge fiscale minimale appliquée dans l'UE.

La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle œuvre dans la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Fondée en 1910, elle a son siège à Berne où elle emploie 70 collaborateurs, pour la plupart à temps partiel. (état : janvier 2006).